Image not found or type unknown

formalité décès et héritage

Par **mericourt**, le **23/05/2019** à **13:32**

Bonjour,

La maison de retraite vient de me contacter. Ma tante placée vient d'être emmenée aux urgences. Comme personne n'arrive à joindre mon oncle, son frère (changment de téléphone) qui se chargeait de toutes les formalités, c'est vers moi qu'on s'est retourné.

Ma mère vient de dédéder (soeur de ma tante) et c'est trop dur pour moi de regérer les hôpitaux ou n'importe quelle démarches. Je ne suis plus en relation avec ma famille, il ne me restais que cet oncle, son épouse et leur fille, ma cousine, qui nous ont tournées le dos lors de la maladie de ma mère.

Si mon oncle s'occupait encore de sa soeur, il ne le fait plus car pour les impôts, on m''a aussi recontactée mais je n'ai aucun documents. J'ai par contre la procuration pour tous ses comptes bancaires qu'elle voulait que je sois seule à avoir accès.

Je ne sais pas quoi faire. Je n'ai pas la force de gérer encore cette situation de fin de vie.

A quoi dois-je m'attendre ? Vais-je devoir m'occuper d'elle à l'hôpital s'il ne retrouve pas mon oncle ou s'il n'est plus capable de le faire, d'organiser ses obsèques dans le pire des cas et que deviennent ses comptes ? Son argent ne m'intéresse pas. Va t-il falloir passer par un notaire ?

Merci d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés